



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Épidémie de flavescence dorée

Question au Gouvernement n° 395

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE FLAVESCENCE DORÉE

Mme la présidente . La parole est à M. Maxime Michelet.

M. Maxime Michelet . La flavescence dorée est un fléau qui touche désormais la totalité des vignobles de France ; d'aucuns la qualifient à juste titre de phylloxéra du XXI^e siècle. En fonction de leurs spécificités, certaines régions viticoles cohabitent avec cette maladie, quand d'autres continuent de déployer une stratégie d'éradication. C'est notamment le cas de la Champagne, où j'ai l'honneur d'être élu : des dizaines d'hectares y seront arrachés cet hiver afin d'enrayer le développement de la maladie. La Bourgogne et le Val de Loire prennent le même chemin, tout comme peut-être bientôt l'Alsace. La flavescence dorée est donc une menace nationale et la stratégie d'éradication est vitale pour de nombreux vignobles.

En Champagne, nous nous sommes engagés dans une course contre la montre. En 2023, 900 pieds infectés ont été identifiés ; ils étaient 10 000 en 2024. Face à l'ampleur de cette épidémie, à la rapidité de sa propagation et au délai d'expression de ses symptômes, l'intensification de l'effort de surveillance et de lutte est incontournable. Aussi, la prospection obligatoire dans toutes les communes viticoles, y compris celles qui ne sont *a priori* pas contaminées, sera l'un des facteurs-clés du succès de cette stratégie. Nos viticulteurs ont besoin que nous développions très rapidement des outils, notamment réglementaires, afin d'encadrer la lutte contre la flavescence, en particulier dans ces zones non contaminées.

Madame la ministre de l'agriculture, le vignoble français est une part inaliénable tant de notre richesse nationale que de notre identité. Au-delà d'une tradition pourvoyeuse d'emplois, de dynamisme économique et de débouchés commerciaux, le vignoble caractérise nos paysages et nos villages dans de nombreuses régions. Qui pourrait imaginer la France sans vignobles, sans vin ou sans vignerons ? Au regard de l'urgence et de la gravité de la menace, quels outils et quel calendrier pouvez-vous mettre à la disposition de nos viticulteurs ? Vous engagez-vous à ce que l'État mobilise toutes ses forces afin de mener ce combat vital pour l'avenir de nos vignobles ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. - M. Philippe Juvin applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire* . Vous avez raison de vous faire le relais de cette situation préoccupante. Il convient d'enrayer la propagation de la flavescence dorée, maladie mortelle pour la vigne, propagée par un insecte et causée par une bactérie classée comme organisme de quarantaine par l'Union européenne, ce qui en dit long sur sa dangerosité.

Pour limiter la dissémination de la maladie, il faut procéder à un arrachage et à une destruction systématiques des pieds de vigne contaminés. Pour ce faire, l'État dispose d'un outil pénal qui permet de sanctionner les

infractions les plus graves commises par les propriétaires qui ne participent pas aux efforts d'enrayement de la dissémination. Malheureusement, ces procédures parviennent rarement à leur terme. C'est la raison pour laquelle plusieurs parlementaires, parmi lesquels le député Hubert Ott, engagé comme vous sur ce terrain, ont proposé d'envisager une réponse contraventionnelle, qui serait plus adaptée et pourrait être davantage dissuasive.

Quoi qu'il en soit, il faut faire preuve d'une absolue vigilance. Je suis tout à fait disposée à travailler avec tous les parlementaires sur ce sujet. C'est ce que nous faisons au Sénat avec les sénateurs Duplomb et Menonville qui ont déposé une proposition de loi, avec vous et le député Hubert Ott, entre autres. Vous pouvez compter sur l'entière mobilisation du gouvernement et de l'État pour apporter rapidement des réponses efficaces afin de lutter contre cette maladie délétère qui met en péril la pérennité de notre vignoble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

Données clés

Auteur : [M. Maxime Michelet](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - UDR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 395

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 février 2025